

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Date de la convocation et de l'affichage : 19/06/2020

Le vingt-six juin deux mille vingt, à dix-huit heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Denise RIBAU COURT, Monique DAMONNEVILLE, Ginette MARGUERITE, Laurent GENIEZ, Jean-Michel JONETTE, Brigitte LEPOETRE, Frédéric LOUVET, Stéphane CAUCHOIS, Laure BEAUSSART, François VALET, Arnaud BOURGEOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laure BEAUSSART est nommée secrétaire de séance.

INTERVENTION DE M. LE TRESORIER DE BEAUVAIS MUNICIPALE

Avant la présentation des comptes de gestion et compte administratif 2019, Monsieur DESCAMPS, Trésorier, présente l'analyse financière de la comptabilité communale entre 2016 et 2019.

Il précise que le budget primitif doit être sincère et équilibré, il a également rappelé qu'un excédent de fonctionnement permet un autofinancement

Il indique une section de fonctionnement dont les recettes sont équilibrées et saines, des dépenses stables depuis 2018, ainsi qu'une bonne maîtrise des dépenses.

Les taux des taxes foncières sont en dessous du taux départemental.

Les dépenses et les recettes d'investissement ont été pour partie autofinancées. Madame le Maire précise que cet autofinancement a été possible du fait de l'excédent généré par la vente des terrains du lotissement situé rue Jeannine MORET.

Après l'exposé de M. le Trésorier, Madame le Maire le remercie, M. DESCAMPS quitte la réunion.

L'assemblée reprend les débats.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire qui était en fonction durant l'exercice 2019.

COMPTE DE GESTION 2019 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, il constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Après délibération, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Madame le Maire présente, section par section, les tableaux détaillés et les résultats des comptes de Gestion et Compte administratif 2019. Ces bilans font apparaître un excédent en section de fonctionnement dû en partie au transfert de l'excédent du budget du lotissement, rue Jeannine Moret, et un déficit d'investissement correspondant, en outre, à la construction de l'atelier communal.

Après délibération, le conseil municipal :

-considérant que les finances ont été normalement administrées et procédant au règlement définitif du budget 2019,
-approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2019, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat tel que présenté dans le tableau d'affectation du résultat.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget 2019 tel que présenté dans le tableau annexé.

VOTE DES TAUX DES TAXES :

Considérant l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation,

Considérant les travaux de la commission Finances/Budget :

Madame Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2020, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux tel que présentés dans le tableau :

TAXE FONCIERE BATI	15.53 %
TAXE FONCIERE NON BATI	36.69 %

BUDGET 2020 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant le budget proposé pour l'exercice 2020, équilibré en dépenses et recettes dans chaque section.

Considérant le détail des emprunts en cours,

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Section de fonctionnement	787 644.04 €
Section d'investissement	810 582.09 €

EMPRUNT :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision prise par délibération du 5/06/2020, d'acquérir la propriété située n°13 rue des écoles, pour un montant de 140 000 € plus les frais annexes.

Afin d'assurer le financement de cette acquisition, il y aurait lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 130 000 €.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, Pour : 14, Abstention : 1,

- D'autoriser le Maire à solliciter plusieurs organismes de prêt et d'étudier leurs propositions, après avoir sollicité l'avis de la commission des Finances/Budget.

- D'autoriser Le Maire à réaliser cet emprunt d'un montant de 130 000 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités ou en annualités constantes.

- de prendre l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement de ce prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement du prêt,

- confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation des toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

POINT ECOLE :

Madame le Maire expose aux conseillers les conditions du retour à l'école à compter du 22 juin 2020.

Elle précise la très bonne coopération avec les enseignants malgré la réception tardive du protocole sanitaire.

Elle remercie vivement le personnel communal du service technique, les conseillers municipaux et leurs proches qui ont aidé à remettre les classes en place.

Il y a 87 enfants présents en classe et entre 30 et 40 enfants en cantine.

STAGE D'ETE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que deux stages d'été ont été proposés par la Ligue de l'enseignement pour les enfants de 8 à 11 ans.

Cet accueil sera financé par les crédits prévus d'une part pour la fête communale qui n'a pas eu lieu et d'autre part par la subvention qui n'a pas été versée à la coopérative scolaire pour la sortie de juin 2020.

Cet accueil est prévu dans la salle de motricité et dans la salle périscolaire.

ECOLE APPRENANTE :

Madame le maire informe le conseil du dispositif « Vacances Apprenantes » mis en place par l'Education Nationale, et qui consiste à proposer aux élèves du CP au CM2, une aide afin de consolider les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques. ces stages gratuits seront organisés du 24 au 28 août 2020. Les enseignantes de l'école ont proposé ces stages à leurs élèves.

RENCONTRE AVEC LES ELUS ET LES PARTENAIRES

Madame le maire informe le conseil des différents rendez-vous qu'elle a eues avec les élus et les partenaires de notre commune.

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION AVEC LA SPA D'ESSUILET :

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune à la SPA d'ESSUILET.

La participation communale s'élève à 0,525 € par habitant /an.

M. le Maire est chargé de signer cette convention. Les crédits sont prévus au budget 2020

LOGEMENT COMMUNAL :

Considérant que logement situé n°35 RD 1001 est vacant depuis plusieurs mois,

Considérant qu'il serait souhaitable de conserver les deux pièces du Rez de chaussée,

Après délibération, le conseil municipal ;

- accepte à l'unanimité de louer ce logement uniquement la partie du 1^{er} étage, en type F2.
- décide à la majorité (POUR 12, ABSTENTION 3) de fixer le loyer au montant de 450 € mensuel.

Madame le maire est chargée de signer le bail et tous les documents afférents à ce dossier.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CANTINE :

Considérant la fermeture de l'école suite à la crise sanitaire,

Considérant que les parents utilisant Periscoweb ont acquitté les frais de cantine et de garderie par un paiement d'avance.

Considérant que l'année scolaire 2019/2020 se termine et que certains enfants quitteront l'école élémentaire en juillet 2020.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement le trop versé des parents.

Madame le Maire est chargée de faire procéder à cette dépense prévue au budget 2020.

Madame le Maire lève la séance et donne la parole au public présent.

-M. OUIN interroge Madame le maire sur le projet de bassin d'infiltration ; Madame le Maire explique que le dossier doit être revu entièrement compte tenu d'une erreur de bornage et qu'un rendez-vous est prévu avec le responsable de la Communauté d'agglomération le 9 juillet prochain.

M. OUIN demande où en est le projet d'urbanisation du centre village, ce dossier est à l'étude par les commissions adéquates.

-Mme ROULLEAU soulève les problèmes d'entretien de Merlemont, Monsieur Dambreville, Adjoint chargé de la voirie précise que les entretiens sont en cours, tant par l'entreprise NOEL que par les employés communaux, dans le bourg et les 3 hameaux.